

---

Adresse de l'agent national de la commune de Libre-Val (Aveyron) qui informe la Convention du civisme des jeunes enfants prêts à se battre contre les ennemis, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de l'agent national de la commune de Libre-Val (Aveyron) qui informe la Convention du civisme des jeunes enfants prêts à se battre contre les ennemis, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 143-144;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23621\\_t1\\_0143\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23621_t1_0143_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

## 31

Le conseil-général de la commune de Montreuil-Bellay (1) invite la Convention nationale à rester à son poste, la félicite sur la découverte et la punition des conspirateurs, et lui annonce qu'elle a fait don aux défenseurs de la patrie de 1,200 liv., et qu'elle vient de déposer dans les magasins du district 160 chemises, 7 draps, 2 nappes, 2 serviettes, 2 paires de guêtres, 6 paires de bas, et 310 l. 4 s., ainsi que les cuivres et argenteries provenant des ci-devant églises. Elle ajoute qu'un atelier de salpêtre, qui est dans la plus grande activité, en a déjà fourni 650 liv. à la République, et qu'il est sur le point d'en faire une nouvelle livraison. Elle termine par applaudir au grand ordre du jour de la justice et de la vertu, et par demander que le nom de Montreuil-Bellay soit changé en celui de Montreuil-le-Thouët.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, renvoi pour le changement de nom aux comités d'instruction publique et de division (2).

## 32

Les administrateurs du département de l'Indre remercient la Convention de son décret immortel qui reconnoît solennellement l'Être Suprême. Ils la prient de continuer ses glorieux travaux, en leur donnant des lois sages, en punissant les traîtres, et récompensant les vertus civiques et les actions héroïques de nos généreux défenseurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Indre-Libre, 23 mess. II] (4)

« Citoyens Représentans,

Le voilà donc encore une fois justifié, de la manière la plus éclatante, ce décret immortel qui reconnoît solennellement l'Être Suprême. C'est à lui, n'en doutons pas, c'est à Dieu créateur de la liberté que nous devons cette continuité de succès, inconnue sous le régime de la tyrannie qui l'offensait.

Conduits par son intelligence, nos Représentans mènent au combat des guerriers magnanimes, et leur donnent l'exemple du courage et de l'intrépidité. Quelle différence entre de pareils chefs et les despotes cruels, qui livraient froidement des hommes aux glaives de leurs concurrents, pour assouvir leurs odieuses passions. Là, des victoires étaient des prodiges. Ici, une défaite serait un phénomène.

Continuez, augustes Représentans, à nous donner des lois sages. Soyez toujours terribles envers les traîtres et les lâches, magnifiques envers le soldat fidele et généreux, et bientôt la terre étonnée se demandera si la France eût des ennemis ».

BEAUFORT (présid.), [et 1 signature illisible]

(1) Maine-et-Loire.

(2) P.V., XLI, 237. B<sup>in</sup>, 2 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XLI, 425.

(3) P.V., XLI, 237.

(4) C 309, pl. 1200, p. 28.

## 33

La société populaire et républicaine des sans-culottes de Villeneuve-de-Berg, département de l'Ardèche, félicitent la Convention sur sa confiance et sa fermeté à déjouer et à faire punir les assassins et les conspirateurs. Elle ne cessera de répéter : *Vive la République ! vive la Convention nationale ! vivent les comités de salut public et de sûreté générale !*

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Villeneuve-de-Berg, 15 mess. II] (2)

« Pères de la Patrie,

Ce ne sont plus des accens de douleur que nous allons vous faire entendre : c'est le cri de la joie, c'est celui de la reconnoissance.

Une horde impure de fédéralistes et de contre-révolutionn<sup>re</sup>. infectoit nos contrées; leurs projets sanguinaires alloient triompher : vous avez parlé, ils n'existent déjà plus.

Des patriotes zélés, des fonctionnaires publics, amis du Peuple, étoient entourés de poignards et d'assassins; déjà plusieurs gémissaient chargés de fers; les autres fuyaient, pour se dérober à la proscription.

Votre autorité paternelle et bienfaisante est intervenue dans ces circonstances orageuses : vous avez entendu la voix du Peuple : ses ennemis sont terrassés; ses amis lui sont rendus.

C'est donc à juste titre que nous vous proclamons encore une fois les sauveurs de la liberté française, les véritables amis du Peuple ! c'est avec un nouvel enthousiasme que nous répétons unanimement cette acclamation chère à nos cœurs :

Vive la République ! Vive la Convention Nationale ! Vivent les Comités de Salut Public, et de Sûreté générale ! ».

[9 signatures illisibles]

## 34

L'agent national de la commune de Librevall (3), district de Villefranche, département de l'Aveyron, annonce qu'ils apprennent avec le plus grand plaisir les faits héroïques de nos frères d'armes. L'enthousiasme est tel dans leur canton, que 5 enfans, dont le plus âgé n'a pas encore 15 ans, se présentent pour voler aux frontières; et ils ajoutent que ceux d'entr'eux qui ne seront pas assez forts pour porter les armes, serviront à porter des caisses et servir comme tambours. Peu leur importe, pourvu qu'ils soient employés contre les ennemis de leur patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XLI, 237. B<sup>in</sup>, 6 therm.

(2) C 310, pl. 1211, p. 14.

(3) Ci-dev<sup>t</sup> St. Antonin.

(4) P.V., XLI, 238. B<sup>in</sup>, 2 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

[*Libre-Val, 15 mess. II, Au présid. de la Conv.*] (1)

« Citoyen Président

Nous lisons ici habituellement et toujours avec le plus grand enthousiasme le recueil des faits héroïques et civiques de nos frères. Nous applaudissons au Bonheur de tous ceux à qui la fortune a ménagé la jouissance de faire quelque action glorieuse pour la patrie; chacun de nous desire de faire aussi quelque trait digne d'elle, c'est à ce sentiment que nous devons la conduite généreuse de 5 de nos jeunes citoyens.

5 enfants dont le plus âgé n'a pas atteint encore sa 14<sup>e</sup> année, animés du saint amour de la liberté se présentent pour voler à nos frontières. Trop petits pour y porter les armes ils demandent à y porter un tambour, se promettant aussi de faire fuir les ennemis devant eux au son du pas de charge. La crainte que la faiblesse de leur âge ne soit un obstacle à l'accomplissement de leurs désirs, ils mettent tout en usage pour réussir; les larmes coulent de leurs yeux, ils tremblent à l'idée d'un refus; mais pouvoit-on les contrarier? leur demande est accueillie avec l'intérêt que devoit inspirer une si belle action. Aussitôt les accents de leur reconnaissance se font entendre, ils benissent les magistrats de qui ils viennent de recevoir le plus grand des bienfaits, et jaloux d'être inscrits au nombre des défenseurs de leur patrie ils n'auront de repos disent-ils qu'ils ne l'ayent glorieusement servie.

Voilà un trait que j'ai cru devoir faire connoître à nos Représentans; ils ne l'apprendront pas sans intérêt, et ce sera la plus douce récompense de ceux qui en sont les auteurs. S. et F. »

BROMET

## 35

**L'agent national près le district de Breteuil, département de l'Oise, annonce que la vente des biens d'émigrés se poursuit avec une telle chaleur qu'il en a été vendu, pendant le mois de germinal, pour 1,163,706 liv., et l'estimation n'étoit que de 489,169 liv.; ce qui fait une différence de 684,537 liv.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2)**

## 36

**L'agent national près le district de Vézelize, département de la Meurthe, annonce que la vente des biens nationaux se fait toujours avec un nouveau succès. Une ferme, divisée en 10 lots, estimée 11,819 liv. 15 s., s'est vendue à l'enchère 35,375 liv.; une autre de 9 lots, évaluée 10,421 liv., a été portée à 36,525 liv.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).**

(1) C 309, pl. 1200, p. 33.

(2) P.V., XLI, 238. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> therm., M.U., XLII, 41.

(3) P.V., XLI, 238. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> therm., M.U., XLI, 425, XLII, 41.

## 37

**Une députation de la section de Brutus est admise à la barre. Un membre de cette députation fait lecture d'une adresse très énergique, félicite la Convention sur ses travaux. Elle saisit l'époque du 14 juillet, jour à jamais mémorable, pour témoigner à la Convention sa reconnaissance de ce qu'elle a consolidé par ses travaux la liberté que le peuple a conquise le 14 juillet 1789 (1).**

L'ORATEUR : Législateurs,

La Section de Brutus toujours animée des mêmes sentiments qu'elle a manifestés dans toutes les circonstances n'a pas cru pouvoir choisir de jour plus favorable pour vous féliciter sur vos glorieux travaux et sur nos victoires, que le jour immortel du 14 juillet. A cette époque mémorable les fers sous lesquels nous étions courbés se sont brisés pour jamais; nous avons commencé à respirer un air libre; les sentiments gravés par la nature dans le cœur des mortels se sont développés, et le français étonné a retrouvé une patrie. Et quel homme assez lâche pourrait ne pas sentir ses entrailles tressaillir au nom sacré de liberté? Quel cœur assez dénaturé pourrait ne pas se réjouir de nos succès?

Représentans, nous venons nous réjouir avec vous, nous venons mêler dans votre sein notre reconnaissance aux remerciements de la France entière pour les bienfaits dont vous l'avez comblée et dont nos succès sont l'heureux résultat. En effet, de quelque côté que nous portions nos regards, nous n'apercevons que des victoires. L'espagnol est honteusement chassé de nos frontières et son nom flétri pour jamais. Les esclaves de l'Autriche qui envahissaient en idée les possessions républicaines ont vu leurs aigles renversées et nom (*sic*) trouvé de salut que dans leur fuite. Le léopard de la criminelle angleterre fuit devant le drapeau tricolore et la postérité burine l'ignominie du nom anglais.

Législateurs, la liberté est sortie triomphante des débris du despotisme et de la tyrannie, vous avez assis la république sur les décombres de toutes les factions, par vos soins elle est victorieuse, par notre courage elle sera éternelle.

Nous nous livrons à la joie, nous nous abandonnons à ses transports; notre félicité est d'autant plus complète que nous voyons le bonheur du peuple naître de 2 sources pures, la vertu et la morale.

Heritiers de la haine de Brutus contre les tyrans, admirateurs du devouement héroïque de Geoffroy, nous sommes prêts comme lui à répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour défendre la représentation nationale, des poignards des assassins. Vive la république, vive la Convention Nationale ». (*On applaudit*) (2).

**Mention honorable, insertion au bulletin, ainsi que de la réponse du président.**

(1) P.V., XLI, 238. B<sup>in</sup>, 27 mess.; J. Fr., n° 658; J. Sablier, n° 1438 (selon cette gazette, l'insertion au bull. est ordonnée sur la motion de Bréard); J. Perlet, n° 660; J.-S. Culottes, n° 515; Audit. nat., n° 659; Rép., n° 207; J. Paris, n° 561; M.U., XLI, 426; C. Univ., n° 926; F.S.P., n° 375; J. Mont., n° 79.

(2) C 310, pl. 1211, p. 15, signé CHARLEMAGNE (présid.) [et 1 signature illisible].